

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 DECEMBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le mercredi vingt-deux décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI, Danièle SANTESTEBAN.

Étaient excusés : Alexandre BOTELLA, Gérard THEVENON, Francis PETRICIG (Pouvoir à M. JEANNOT), Camille LECUNFF-GUILLARD (pouvoir à M. MONTELLANICO), Virginie MAS.

Objet : Ouverture des crédits préalablement au vote du budget primitif 2022

Monsieur le Président indique que dans le cadre des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Comité Syndical.

Considérant que le montant des crédits ouverts à la section d'investissements du Budget 2021 (Hors Remboursement Dette et Opérations d'Ordre) s'élevait à : 371 796.57 €

Que le ¼ de ces crédits correspond à : 93 949.14 €

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 22 décembre 2021

Le Président

Henri MONTELLANICO



SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUROIS
Communes de ST-BONNET de-MURE et de ST-LAURENT de-MURE